

## Décision relative à une demande de retrait de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2020-0045**

---

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché pour le produit biocide **IR35/10 LOTION**,*

*de la société Arthur Schopf Hygiène GmbH & Co.KG*

*enregistrée sous le numéro BC-JA104934-57*

*Considérant qu'en vertu de l'article 49 du règlement (UE) n°528/2012, une autorisation peut être retirée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande.*

### Article 1<sup>er</sup>

L'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est retirée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le 23/05/2025

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Informations générales sur le produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	IR35/10 LOTION
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	ANTI MOSQUITO LOTION MOSQUITO SHIELD LOTION INSECT STOP LOTION MÜCKENSCHUTZ LOTION INSEKTENBREMSE LOTION

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	ARTHUR SCHOPF HYGIÈNE GMBH & CO.KG
	<b>Adresse</b>	PFAFFENSTEINSTRASSE 1 83115 NEUBEUERN ALLEMAGNE
<b>Numéro de demande</b>	BC-JA104934-57	
<b>Type de demande</b>	Retrait d'une autorisation à la demande du détenteur (NA-CCL)	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2020-0045	

### 2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Ethyl Butylacetylami- nopropioate	ethyl 3-[N-acetyl-N-butyl] aminopropionate	Substance active	52304-36-6	257-835-0	10

#### 2.2. Type de formulation

EW – Émulsion, huile dans l'eau
---------------------------------

#### 2.3. Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts
----------------------------

### 3. Conditions générales de retrait

<b>Date de fin de mise à disposition sur le marché</b>	6 mois après la date figurant en première page de la décision
<b>Date de fin d'utilisation des stocks existants</b>	12 mois après la date figurant en première page de la décision